



ENQUETE SUR LES VIOLENCES SEXUELLES ET LES DISCRIMINATIONS ET LEUR TRAITEMENT AU SEIN DES FEDERATIONS SPORTIVES

QUESTIONNAIRE AUX FEDERATIONS

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Si le Comité National Olympique et Sportif (CNOSF) agit depuis plusieurs années en faveur de la lutte contre les discriminations et les violences dans le sport, les élu.e.s du CNOSF entendent « *poursuivre une action volontariste au service des grandes causes nationales du sport* » (axe 4 du programme) avec pour ambition de « *protéger les acteurs sportifs en renforçant la lutte contre toutes les formes de discriminations et d'abus, de violences et de comportements non républicains (violences sexuelles, harcèlement, bizutage, racisme, homophobie, sexisme...) [...]* » (engagement 18).

Ainsi, en 2022, le CNOSF a fait un pas de plus dans son engagement dans la lutte contre toute forme de violence et de discrimination dans le sport, avec le lancement officiel, d'une Commission dédiée. Si la commission a engagé différents chantiers, elle a pour ambition de modéliser et partager des outils de prévention et de traitement des violences sexistes et sexuelles ainsi que d'accompagner les fédérations dans la mise en place de programmes d'actions « *robustes, structurés et évalués* ».

Pour mener à bien cette mission, le CNOSF est accompagné par le cabinet d'études Mouvons, spécialisé dans les politiques sportives. Dans ce cadre, une 1^{ère} phase d'état des lieux est engagée afin de :

- Faire un état des lieux de la lutte contre les violences sexuelles et les discriminations par les fédérations.
- Repérer les difficultés rencontrées par les acteurs du mouvement sportif, les contraintes et leurs attentes pour agir efficacement contre cette problématique.
- Recenser les dispositifs innovants déployés à l'échelle des fédérations et pouvant donner lieu à un essaimage/ une diffusion à plus grande échelle.

L'étude n'a pas pour rôle de réaliser une photographie du nombre de violences sexuelles au sein des fédérations mais de déterminer les conditions et les priorités d'actions pour agir efficacement sur la lutte contre les VSS. Elle doit permettre d'affiner le plan d'action stratégique de la Commission de Lutte contre les Violences Sexuelles et les Discriminations du CNOSF.

Dans ce contexte, un questionnaire est adressé à l'ensemble des fédérations membres du CNOSF. Afin de compléter les éléments remontés, des entretiens seront également réalisés auprès d'un panel d'acteurs.

Votre mobilisation et votre participation sont essentielles pour dresser un état des lieux le plus juste et le plus complet possible. Nous vous remercions donc par avance du temps que vous allez y consacrer.

Bien entendu, nous vous garantissons la confidentialité des informations communiquées. Chaque fédération est invitée à répondre via une plateforme en ligne garantissant l'anonymat des réponses et la protection des données en utilisant un lien spécifique à chaque fédération. Les données recueillies sont anonymes et ne seront accessibles que par le cabinet Mouvons.

Nous vous remercions de bien vouloir répondre à ce questionnaire
avant le vendredi 14 octobre 2022

Le CNOSF

Comment remplir le questionnaire ?

Vous trouverez ci-après le lien vous permettant de participer à l'enquête pour votre fédération.

Lien du questionnaire

Le remplissage du questionnaire pouvant prendre plusieurs minutes selon les situations et dans un souci d'accès sécurisé, chaque fédération s'est vue attribuer un code personnel. Il est obligatoire pour se connecter au questionnaire après avoir cliqué sur le lien précédent. Pour votre fédération, le code est le suivant :

Code sécurisé : **XXXXXX**

Attention : pour enregistrer vos réponses, il vous faut aller à la fin du questionnaire (dernière page) et cliquer sur le bouton « envoyer ». Sans cela, l'enregistrement de vos données ne sera pas effectué... La réponse à certaines questions est obligatoire, vous devrez y répondre pour accéder à la fin du questionnaire.

Lorsque vous souhaitez compléter ou terminer votre questionnaire, il vous suffira alors de revenir sur le questionnaire via le lien internet et de saisir à nouveau votre code d'appel. L'ensemble des réponses déjà saisies apparaîtra. Vous pourrez alors poursuivre votre saisie des réponses.

En cas de difficultés, n'hésitez pas à contacter le cabinet Mouvens

Sylvain CHILLET

sylvain.chillet@mouvens.com

Cette première partie porte sur les informations générales concernant votre fédération. Elle permettra d'analyser finement les résultats de l'enquête en fonction des différents critères. Les données recueillies sont anonymisées.

1. Identité de la fédération

Nom de la fédération	
Type de fédération	<input type="checkbox"/> Fédération unisport/délégataire/olympique <input type="checkbox"/> Fédération omnisports/affinitaire/scolaires
Identité du répondant à l'enquête	Nom – Prénom : Fonction : Mail :

2. Données clés sur les licenciés

Afin de caractériser les réponses en fonction de la typologie de la fédération, merci de bien vouloir compléter le tableau ci-dessous :

Saison 2021-2022 (ou 2021)	Données
Nombre de clubs affiliés	
Nombre de licencié(e)s	
Nombre de licences féminines	
Nombre de licencié(e)s mineurs (- de 18 ans)	
Nombre de licences féminines mineurs	

Cette deuxième partie aborde les situations de discriminations rencontrées au sein de votre fédération, les actions mises en place et les obstacles rencontrés pour y remédier.

1. Les situations de discriminations rencontrées par votre fédération

Éléments de rappel sur les discriminations

Une discrimination est une différence de traitement fondée sur un caractère arbitraire, interdit par la loi. Discriminer des individus consiste à les distinguer selon plusieurs catégories et constitue une atteinte au principe d'égalité. En droit, on parle de discrimination, quand 3 éléments sont réunis :

1. Un traitement défavorable...
2. ...Fondé sur un critère interdit par la loi...
3. ...Consistant en un acte, une pratique ou une règle, dans un domaine prévu par la loi

Les critères sont définis dans le code pénal (article 225-1 et suivants du code pénal) : sexe, état de santé, apparence physique, opinion politique, handicap... 2 autres cas sont également prévus par le législateur aux articles 225-1-1 et 225-1-2 du code pénal :

- Constitue une discrimination, toute distinction opérée entre les personnes parce qu'elles ont subi ou refusé de subir des faits de harcèlement sexuel tels que définis à l'article 222-33 ou témoigné de tels faits.
- Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes parce qu'elles ont subi ou refusé de subir des faits de bizutage définis à l'article 225-16-1 ou témoigné de tels faits.

Source : extraits du « Petit Guide juridique » sur les violences et discriminations dans le sport, Ministère des Sports, 2021

Q1 Au cours des 2 dernières saisons écoulées (2020-2021 et 2021-2022), est-ce que la fédération a été amenée à traiter au moins une situation de discrimination ? Prendre en compte la date à laquelle le signalement a été remonté au niveau fédéral et non la date des faits relatés.

Oui Non

Uniquement pour ceux qui ont rencontré des situations de discrimination (oui)

Q2 Pouvez-vous préciser le nombre de situations de discrimination ayant été remontées au niveau national ?

	Saison 2020-2021	Saison 2021-2022
Nombre de personnes mises en cause* dans le cadre de situations de discriminations		
Nombre de victimes déclarées		

*On entend par « mis en cause » : toute personne soupçonnée d'avoir commis un acte de discrimination, sans toutefois être déjà poursuivie dans une procédure disciplinaire

Ne sait pas

Uniquement pour ceux qui ont rencontrés des situations de discrimination (oui)

Q3 Quelles sont les principales discriminations recensées par votre fédération ?

(3 réponses max)

- Sexe ou identité de genre
- Orientation sexuelle réelle ou supposée
- Etat de santé, de perte d'autonomie ou handicap
- Appartenance, réelle ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race
- Appartenance à une religion déterminée
- Apparence physique
- Autre
- Ne sait pas
- Ne souhaite pas répondre

2. Les actions mises en place par votre fédération en matière de discrimination

Q4 Quelles actions avez-vous mis en place pour lutter contre les discriminations au sein de votre fédération ? (Plusieurs réponses possibles)

- Des dispositions sanctionnant les comportements discriminatoires sont prévues dans le règlement intérieur pour être appliquées par la commission de discipline
- Des séances de sensibilisation/formation à ce sujet sont proposées à l'attention des éducateurs, des dirigeants (dans le cadre des formations pour les diplômés fédéraux ou autre) ou encore des athlètes
- Au moins un partenariat conclu au niveau fédéral et toujours en cours aujourd'hui avec une association de lutte contre les discriminations
- Au moins une campagne de communication a été menée (diffusion de vidéo, campagne sur les RS)
- Une procédure de signalement a été mise en place pour vous remonter ces situations (adresse mail ou numéro de téléphone)
- Autre

Si « autre », champ libre de X caractères pour développer.

Q5 Merci de remplir le tableau ci-dessous en fonction des suites disciplinaires données ou non après la réception des signalements. Le comptage des cas se base en prenant le nombre de mis en cause. La période choisie est celle de la date à laquelle le signalement est remonté à la fédération (et non la date des faits).

	Saison 2020-2021	Saison 2021-2022
Nombre de cas ayant conduit à l'ouverture d'une enquête disciplinaire		
Nombre de cas pour lesquels la procédure est toujours en cours		
Nombre de cas ayant conduit à une sanction disciplinaire		
Nombre de cas ayant conduit à un « non-lieu » (absence de sanction à l'issue de la procédure)		
Nombre de cas « classés sans suite » (clôture du dossier sans ouvrir de procédure)		
Nombre de cas ayant conduit à un signalement auprès de l'autorité judiciaire (plainte, transmission de plainte, avis)		

- Ne sait pas

3. Les obstacles rencontrés par votre fédération

Q6 Quels obstacles avez-vous identifiés pour lutter contre les discriminations ? (Plusieurs réponses possibles)

- Difficultés à bien comprendre ce que sont les discriminations (qui elles concernent, ce qui pose problème, comment déterminer les bons et les mauvais comportements)
- Difficultés à bien comprendre les discriminations d'un point de vue juridique (ce que dit la loi, comment engager des procédures disciplinaires)
- Difficultés à mobiliser les élus et les salariés de la fédération à ce sujet
- Difficultés à mobiliser les ligues, comités et clubs à ce sujet
- Autre

Si « autre », champ libre de X caractères pour développer.

Cette troisième partie aborde les situations de violences sexuelles rencontrées au sein de votre fédération depuis 2020, les actions mises en place et les obstacles rencontrés pour y remédier.

Éléments de rappel sur les violences sexuelles

Les violences à caractère sexuel, définies par le Code pénal regroupent : le crime du viol ; les délits d'agressions sexuelles autres que le viol, le harcèlement sexuel, l'exhibition sexuelle, le voyeurisme, le fait, par un majeur, d'exercer une atteinte sexuelle sans violence, contrainte, menace ni surprise sur un mineur de 15 ans et plus est constitutif d'un délit.
Etc.

A noter également que des violences à caractère sexuel peuvent être commises à l'occasion d'un bizutage

Source : extraits du « Petit Guide juridique » sur les violences et discriminations dans le sport, Ministère des Sports, 2021

Q7 Au cours des 2 dernières saisons écoulées (2020-2021 et 2021-2022), est-ce que la fédération a été amenée à traiter des situations de violences sexuelles - VS ? (Il s'agit des signalements remontés à la fédération au cours de ces deux dernières saisons quel que soit la date à laquelle les faits ont été commis.)

Oui Non

Uniquement pour ceux qui ont rencontrés des situations de violences sexuelles (oui)

Q8 Pouvez-vous préciser le nombre de situations de violences sexuelles ayant été remontées au niveau national ?

	Saison 2020-2021	Saison 2021-2022
Nombre de personnes mises en cause* dans le cadre de situations de violences sexuelles		
Nombre de personnes majeures victimes au moment des faits		
Nombre de personnes mineures victimes au moment des faits		

*On entend par « mis en cause » : toute personne soupçonnée d'avoir commis un acte de discrimination, sans toutefois être déjà poursuivie dans une procédure disciplinaire

Ne sait pas

Uniquement pour ceux qui ont rencontrés des situations de violences sexuelles (oui)

Q9 Quelles sont les principales violences sexuelles remontées à votre fédération ? (Plusieurs réponses possibles)

- Viols
- Agressions sexuelles autres que le viol
- Harcèlement sexuel
- Autre (exhibitionnisme, atteinte à la pudeur, voyeurisme, prise d'images et publication etc.)
- Ne sait pas

2. Les actions mises en place par la fédération dans la lutte contre les violences sexuelles

Q10 Selon vous, le rôle « premier » d'une fédération dans la lutte et le traitement des violences sexuelles, est :

- Information et sensibilisation des acteurs du mouvement sportif
- Ecoute et protection auprès des victimes de violences sexistes et sexuelles

- Observation et centralisation des informations et des signalements
- Formation des éducateurs pour éviter et/ou repérer les situations à risques
- Accompagnement des victimes et/ou témoins de violences sexuelles
- Centralisation et transmission aux autorités compétentes

Q11 Diriez-vous que votre fédération est inscrite dans une stratégie formalisée de lutte contre les violences sexuelles... ?

- Oui, de manière très active aux niveaux national et local
- Plutôt oui, avec des initiatives principalement nationales ou locales
- Plutôt non, hormis les obligations fixées par le ministère
- Non, pas encore

Uniquement pour ceux qui ne sont pas engagés dans une politique de lutte (non et plutôt non)

Q12 Pour quelles raisons, la fédération ne s'est pas engagée dans une stratégie active de lutte contre les violences sexuelles ? (Plusieurs réponses possibles)

- Pas une priorité fixée par les élu.e.s de la fédération
- Manque de temps
- Manque de moyens humains pour porter des actions
- Manque de ressources financières
- Méconnaissance des pistes d'actions à mettre en œuvre
- Autre

Si « autre », champ libre de X caractères pour développer.

Uniquement pour ceux qui ne sont pas engagés dans une politique de lutte (non et plutôt non)

Q13 Qu'est-ce qui pourrait, selon vous, vous aider / inciter à engager un plan de lutte contre les violences sexuelles ? (Plusieurs réponses possibles)

- Une plus forte volonté politique au niveau du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques
- Des appels à projets spécifiques pour financer des actions
- Une ingénierie technique avec des outils associés
- Des coopérations renforcées avec un réseau de partenaires
- Des actions de formation pour renforcer nos compétences en interne
- Autre

Si « autre », champ libre de X caractères pour développer.

Uniquement pour ceux qui sont engagés dans une politique de lutte (oui et plutôt oui)

Q14 Est-ce que la thématique des violences sexuelles est intégrée dans le Projet Sportif Fédéral (PSF) de votre organisation ?

- Oui Non

Q15 De qui relève principalement la politique de lutte contre les violences sexuelles au sein des instances fédérales ?

- Comité d'éthique ou de déontologie
- Commission fédérale spécifique autour des violences sexuelles ou sexistes
- Commission de discipline
- Commission juridique
- Commission médicale
- Un référent élu
- Autre

Si « autre », champ libre de X caractères pour développer.

Q16 depuis 2020, quelles sont les actions mises en œuvre au niveau de la fédération ?

Actions mises en œuvre	Oui	Non
Définition et mise en œuvre d'un plan de lutte contre les violences sexuelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Intégration de dispositions sanctionnant les comportements sexuels violents dans le règlement disciplinaire et applicables par la commission de discipline	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Signature de la charte relative à la prévention des violences sexuelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une incitation systématique à la vérification de l'honorabilité des éducateurs sportifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présence d'un référent dédié pour gérer les signalements recensés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mise en place d'une procédure de signalement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mise en place d'un groupe de travail dédié	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mise en place d'une plateforme d'écoute (mail ou téléphone)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mise en place d'un circuit de financement dédié	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Création d'outils ou utilisation d'outils déjà existants de prévention à destination des clubs ou des licenciés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Diffusion d'une liste de numéros d'écoute et de signalement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lancement de campagnes de communication (sensibilisation et information) à destination des licenciés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mise en place d'un protocole de « gestion de crise »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elaboration d'un guide pratique (juridique ou prévention)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'organisation de sessions de formation/sensibilisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Partenariat avec un acteur spécialisé (association...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La mise en place d'un système de prise de licence correspondant aux exigences du contrôle d'honorabilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si « autre », champ libre de X caractères pour développer.

Uniquement pour ceux qui ont répondu « Autre »

Q17 Merci de préciser les actions complémentaires que vous avez mises en place ?

Uniquement pour ceux qui ont répondu « plateforme d'écoute »

Q18 Est-ce que votre plateforme d'écoute est actuellement ?

- Internalisée
 Externalisée

Uniquement pour ceux qui ont répondu « plateforme d'écoute »

Q19 Combien d'appels ont été recensés sur les 2 dernières saisons ?

Saison 2020-2021	Saison 2021-2022

Q20 Considérez-vous que vos athlètes de haut niveau (ou reconnus comme tels par votre fédération) sont particulièrement vulnérables vis-à-vis des violences sexuelles (stages avec hébergement, nombreux déplacements, placement en internat avec un pôle, proximité avec les coachs etc.) ?

- Oui
 Non
 Ne sait pas
 Non concerné par le haut niveau

Q21 Engagez-vous des actions particulières à destination des sportifs de haut niveau (en structure de haut niveau, avant un déplacement, en stage etc.), ou reconnus comme tels par votre fédération ??

- Oui
Non
 Non concerné par le haut niveau

Si oui
Lesquelles (*libre*)

Q22 Engagez-vous des actions particulières de sensibilisation auprès des équipes encadrantes du haut niveau (personnel médical, coachs...), ou reconnues comme telles par votre fédération ?

- Oui
 Non
 Non concerné par le haut niveau

Si oui
Lesquelles (*libre*)

Q23 Communiquez-vous systématiquement au sein de la fédération avec la cellule du ministère chargé des Sports (Signal Sports) pour transmettre les signalements, notifier des décisions disciplinaires etc. ?

- Oui pour les signalements
 Oui pour les procédures disciplinaires
 Non
 Non concerné (pas reçu de signalements)

Q24 Procédez-vous systématiquement à la transmission du signalement au Procureur de la République (hormis les cas où vous avez connaissance d'un dépôt de plainte ou d'un signalement déjà effectué par l'administration) ?

- Oui
 Non
 Non concerné (pas reçu de signalements)

3. Les obstacles rencontrés par la fédération dans la lutte contre les violences sexuelles

Q25 Quelles sont les principales difficultés / principaux freins que vous rencontrez ou que vous pourriez rencontrer, dans la lutte contre les violences sexuelles ? (Plusieurs réponses possibles)

- La thématique ne relève pas de la priorité politique de l'équipe fédérale en place
 La difficulté à convaincre les clubs de s'engager dans la démarche
 Le coût des actions pour être réellement efficace
 Le manque de ressources humaines en interne pour traiter le sujet
 Le manque de connaissances et d'expertise sur la thématique
 Le manque de visibilité sur la situation réelle au sein de la fédération
 L'absence de cas de signalements connus à ce jour au sein de la fédération
 La crainte de potentielles poursuites judiciaires comme des recours devant un tribunal à l'encontre de la fédération
 La difficulté à avoir accès aux signalements
 Autre

Si « autre », champ libre de X caractères pour développer.

Q26 Rencontrez-vous des difficultés pour la prise en charge d'un signalement et l'engagement d'une procédure disciplinaire ?

- Oui
 Non

Uniquement pour ceux qui rencontrent des difficultés (oui)

Q27 Quelles sont, selon vous, les principales difficultés auxquelles vous devez faire face pour récolter le signalement? (Plusieurs réponses possibles)

- Difficultés à mettre en place un circuit allant directement du participant à la fédération
 Manque de ressources humaines pour recevoir le signalement

- Manque de lisibilité auprès des pratiquants pour positionner la fédération en tant qu'instance pouvant recueillir le signalement
- Autre

Si « autre », champ libre de X caractères pour développer.

Q28 Quelles difficultés rencontrez-vous pour mener des procédures disciplinaires ?

- Difficultés à obtenir les informations clés de la part de la victime, du club, des témoins etc. pour mener l'enquête
- Concordance des calendriers d'instruction entre la commission de discipline et les enquêtes administratives et judiciaires
- Savoir circonscrire le champ de compétences des commissions disciplinaires en matière de violences sexuelles (dans le cadre des activités fédérales ou privées)
- Difficultés à déterminer ce qu'une fédération a le droit de faire dans le cadre de la procédure et des décisions disciplinaires et peur des recours
- Difficultés à mener une procédure relevant de la thématique des violences tout en garantissant le respect de la victime et de la personne mise en cause (utilisation du bon vocabulaire, poser les bonnes questions sans aggraver le traumatisme, orienter vers les bons professionnels de santé etc.)
- Incapacité/difficultés à garantir l'anonymat des victimes, à les préserver de potentielles représailles
- Le délai de suspension provisoire est trop court
- Autre
- Aucune difficulté
- Non concerné (pas reçu de signalements)

Si « autre », champ libre de X caractères pour développer.

Cette dernière partie aborde votre perception autour des freins et des actions à engager pour lutter efficacement contre les violences sexuelles.

Q29 Quels sont, selon vous, parmi les freins/difficultés suivant.e.s, ceux/celles sur lequel.le.s il vous semble prioritaire d'agir ?

Freins identifiés	Prioritaire	Plutôt prioritaire	Moins prioritaire	Non prioritaire	Ne sait pas
Manque de mobilisation des acteurs et clubs sportifs	<input type="checkbox"/>				
Manque de compétences pour prévenir les risques	<input type="checkbox"/>				
Méconnaissance des services pour orienter les victimes	<input type="checkbox"/>				
Le coût des actions	<input type="checkbox"/>				
Prégnance des mythes et stéréotypes sexistes	<input type="checkbox"/>				
Insuffisance des campagnes de sensibilisation	<input type="checkbox"/>				
Absence d'un protocole commun et connu de tous	<input type="checkbox"/>				
Méconnaissance des situations à risques et de la réalité	<input type="checkbox"/>				
Crainte des répercussions pour la libération de la parole	<input type="checkbox"/>				
Manque d'outils pour la remontée des situations locales	<input type="checkbox"/>				
Difficultés à obtenir les informations pour mener une instruction	<input type="checkbox"/>				
La non concordance des calendriers disciplinaires, judiciaires et administratifs	<input type="checkbox"/>				
Difficultés à circonscrire le champ de compétences	<input type="checkbox"/>				

Mise en place d'un protocole de gestion de crise	<input type="checkbox"/>				
Prévention et accompagnement des sportifs de haut niveau (ou reconnus comme tels par la fédération)	<input type="checkbox"/>				
Autre	<input type="checkbox"/>				

Si « autre », champ libre de X caractères pour développer.

Uniquement pour ceux qui ont répondu « Autre »

Q30 Merci de préciser les freins complémentaires sur lesquels il vous semble prioritaires d'agir ?

Q31 Quelles actions mises en place par le CNOSF vous ont été utiles ?

Lister des actions et proposer 3 cases : utile, utilisé mais pas utile, ne se prononce pas/pas utilisé

Exemples de pistes d'actions	Très utile	Plutôt utile	Plutôt inutile	Très inutile	Pas utilisé/Pas concerné
Coordination de la désignation des référents LVS et SI Honorabilité	<input type="checkbox"/>				
Réunions de travail avec les référents sur le contrôle d'honorabilité	<input type="checkbox"/>				
Accompagnement des fédérations par la Commission juridique	<input type="checkbox"/>				
Création d'un espace dédié LVS dans le Centre de ressources du CNOSF	<input type="checkbox"/>				
Création de la Commission LVS&D (15 septembre 2021)	<input type="checkbox"/>				
Sensibilisation des délégations olympiques (Tokyo, Pékin etc.)	<input type="checkbox"/>				
Création d'outils (infographie prévention du harcèlement et des abus, affiche victime/témoign, formulaire de signalement)	<input type="checkbox"/>				
Autre					

Si « autre », champ libre de X caractères pour développer.

Q32 Voici des exemples d'actions en faveur de la lutte contre les violences sexuelles. Pour chacune d'entre elles, merci de préciser si vous la jugez très utile, plutôt utile, plutôt inutile ou très inutile :

Exemples de pistes d'actions	Très utile	Plutôt utile	Plutôt inutile	Très inutile	Ne sait pas
Formation continue des encadrant.e.s et sportif.ve.s	<input type="checkbox"/>				
Actions de sensibilisation auprès des athlètes dans les clubs	<input type="checkbox"/>				
Harmonisation d'un protocole de signalement commun aux fédérations	<input type="checkbox"/>				
Création d'une instance nationale sur les VS (observation, formation, campagne de sensibilisation)	<input type="checkbox"/>				
Création d'une instance nationale sur les VS (traitement des faits)	<input type="checkbox"/>				
Création d'un kit d'outils pour la remontée de situations	<input type="checkbox"/>				
Rédaction d'un guide sur la procédure disciplinaire	<input type="checkbox"/>				
Réécriture d'un nouveau règlement disciplinaire type intégrant des dispositions spécifiques aux VS					
Diffusion de bonnes pratiques mises en place localement	<input type="checkbox"/>				
Passerelles renforcées avec les réseaux territoriaux des Défenseurs des Droits	<input type="checkbox"/>				
Dispositif d'aide et de protection des victimes	<input type="checkbox"/>				
Soutien d'un référent en cas de révélation de violences envers un.e licencié.e	<input type="checkbox"/>				

Dispositif d'enquête systématique sur le contexte de survenue des violences	<input type="checkbox"/>				
Création d'une plateforme d'écoute commune	<input type="checkbox"/>				
Accompagnement juridique notamment sur la procédure disciplinaire	<input type="checkbox"/>				
Coordination par le CNOSF de postes de services civiques au sein des associations sportives avec pour mission la prévention vis-à-vis des violences sexuelles					
Autre					

Si « autre », champ libre de X caractères pour développer.

Uniquement pour ceux qui ont répondu « Autre »

Q33 Merci de préciser les pistes d'actions qu'il vous semble utiles de mettre en place ?

Q34 Avez-vous un exemple de dispositif innovant existant localement ou à l'étranger qu'il vous semblerait intéressant de déployer à plus grande échelle pour agir efficacement contre les violences sexistes et sexuelles ?

- Oui
 Non

Uniquement pour ceux qui ont répondu « Oui »

Q35 Pouvez-vous décrire rapidement le dispositif innovant qu'il vous semblerait intéressant de déployer à plus grande échelle ?

	Descriptif
Organisme porteur du dispositif	
Descriptif succinct du dispositif	

Q36 Avez-vous d'autres remarques concernant la lutte contre les violences sexuelles dans le sport ?

